



RÈGLEMENT DU JEU

“Ticket Vert sur la Transat Jacques Vabre”

Rendez vous sur le village de la Transat Jacques Vabre en transport en commun ou en mobilité douce et tentez d’être sélectionné pour gagner des cadeaux.

12 gagnants par jour, du 20 au 28 octobre et de nombreux lots à gagner !

1. SOCIÉTÉ ORGANISATRICE ET OBJET

L’association Transat Jacques Vabre, Association Loi 1901, située à 30 BIS RUE DE PARADIS à 75010 PARIS, Siret : 53262140600026 (ci-après la « Société Organisatrice ») organise **du 20/10/2023 à 10h00 inclus (heure française) au 28/10/2023, 18h00 inclus (heure française) un jeu-concours gratuit sans obligation d’achat intitulé « Ticket Vert sur la Transat Jacques Vabre »** (ci-après dénommé le « Jeu »). Jeu accessible à partir de bornes sur le village de la Transat Jacques Vabre au Havre (ci-après dénommé le « Site »).

2. PARTICIPANTS

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure ci-après le(s) Participant(s), disposant d’une adresse mail, résidant en France métropolitaine (Corse comprise / Monaco compris), ci-après le Territoire, à l’exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, ses associés, ses mandataires sociaux et ses employés ainsi que leur famille, y compris les concubins, et d’une façon générale toutes les sociétés ayant participé à la mise en œuvre de ce Jeu directement ou indirectement.

Tout Participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l’autorisation préalable d’un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. La Société Organisatrice pourra demander à tout Participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un Participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La participation au Jeu est limitée à une participation par personne.

Un seul gain (ci-après la « Dotation ») sera attribué par foyer (même nom, même adresse postale) sur toute la durée du Jeu, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit (même nom, même adresse postale).

3. PARTICIPATION AU JEU

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne pendant toute la durée du jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement accessible en permanence sur le formulaire de participation ou sur demande auprès des organisateurs en toutes ses stipulations et le respect de l'ensemble des lois et règlements applicables aux Jeux, loteries et concours en vigueur sur le territoire défini à l'article 2.

La participation au Jeu se fait uniquement sur le village de la Transat Jacques Vabre. La participation par tout autre moyen est exclue et ne sera pas prise en compte par la Société Organisatrice.

Pour participer au Jeu, chaque Participant devra impérativement suivre une à une les étapes suivantes et selon l'ordre indiqué :

1/ Venir en transport en commun (bus, tramway, train) ou en mobilité douce sur le village

2/ Se rendre sous à l'Espace Accueil de la Transat Jacques Vabre, pour s'inscrire au jeu, sur les bornes dédiées, mises à disposition sur demande par les hôtes du stand, sur les horaires d'ouverture de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Toute personne souhaitant participer au jeu, remplit le formulaire de participation accessible sur borne de bonne foi, et indique sa civilité, son nom, son prénom, son adresse e-mail valide, son mode de transport, le nombre de kilomètres effectués, son code postal et si elle souhaite ou non recevoir par courrier électronique la newsletter de la Société Organisatrice.

4/ Lire et accepter le règlement en cochant la case « J'accepte le règlement » ;

5/ Cliquer sur le bouton « Je tente ma chance » pour valider votre inscription au Jeu ;

Chaque Participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisés du site, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion du Participant concerné et du bénéficiaire d'une dotation et exposerait le Participant concerné à des poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par la Société Organisatrice ou par des tiers. Le cas échéant, la Société Organisatrice pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces

données de trafic, dans les conditions fixées par la loi. Chaque Participant procédera à la manœuvre indiquée pour valider sa participation.

Le Participant certifie que ses coordonnées envoyées à la Société Organisatrice sont exactes. Les Participants sont informés que les informations qui leurs sont demandées lors du Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les Participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et la non-remise des lots qui ne seront pas remis en jeu et demeureront la propriété pleine et entière de la Société Organisatrice.

4. ATTRIBUTION DES LOTS

La désignation des gagnants s'effectuera quotidiennement par instant gagnant avec 12 instants gagnants par jour du 20 au 28 octobre 2023.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant, et seront contactés par la Société Organisatrice par courrier électronique, **pour venir chercher son lot à l'espace d'Accueil de la Transat Jacques Vabre, de 10h à 12h et de 14h à 18h.**

Si un Participant tiré au sort ne se manifeste pas avant le 28 octobre 2023 à 18h, suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

Un seul lot sera attribué par foyer (même nom, même adresse postale) sur toute la durée du Jeu, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit (même nom, même adresse postale).

Les gagnants seront informés par courrier électronique, le jour même de leur inscription.

La Société Organisatrice ou ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de la Société Organisatrice ne pourront être tenus responsable dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avèreraient erronée(s).

5. DOTATION

Le Jeu est composé de différents lots à gagner.

Douze gagnants sont tirés au sort chaque jour et un des lots suivants est attribué selon l'algorithme du tirage au sort :

- **9 livres des 30 ans de la Transat Jacques Vabre, d'une valeur de 35,00€**
- **29 paquets de café Transat Jacques Vabre , Édition Limitée La Martinique, d'une valeur de 7€99**
- **8 entrées pour 2 personnes pour le musée MuMa, valables jusqu'en juin 2024, d'une valeur de 10,00€ maximum**

- **20 gourdes aux couleurs de la course, d'une valeur de 14,00€**
- **2 abonnements annuel Vélo à assistance électrique avec Transdev, d'une valeur de 240,00€**
- **10 casques LIME, d'une valeur de 50,00€**
- **20 abonnements LimePrime, frais de déblocage sur tous les trajets pendant 1 mois, d'une valeur de 5,99€**
- **3 stages de voile de 5 demi-journées l'après midi, entre juillet et août 2024, d'une valeur de 150,00€ :**
 - **Un stage de Catamaran au CENTRE NAUTIQUE PAUL VATINE à partir de 8 ans**
 - **Un stage de voile à la SOCIÉTÉ DES RÉGATES DU HAVRE à partir de 8 ans**
 - **Un stage de voile au SPORT NAUTIQUE ET PLAISANCE DU HAVRE, de 14 à 70 ans**

Dans l'hypothèse où le Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la Dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite Dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie.

Les lots ne peuvent pas être repris à la demande des gagnants contre leur valeur en espèce ni être remplacés par d'autres lots. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la Dotation par une Dotation de même valeur si les circonstances l'exigent et informera les Participants par tous moyens.

6. RESPONSABILITÉ

La participation au Jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

La Société Organisatrice précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le Participant vers d'autres sites web, indépendants de la Société Organisatrice. Dans ce cas, la Société Organisatrice ou ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de la Société Organisatrice ne sauraient assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

Sauf accord préalable exprès, aucun Participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.

La Société Organisatrice ou ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de la Société Organisatrice ne peuvent être tenus pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des site(s) et/ou du Jeu pour un navigateur donné.

La Société Organisatrice ou ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de la Société Organisatrice ne garantissent pas que les sites et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques quelconque. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu , la Société Organisatrice se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler la Session de Jeu au cours de laquelle ledit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La Société Organisatrice ou ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de la Société Organisatrice ne pourront être tenus responsable si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc...) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite au montant global maximum du ou des lot(s) mis en Jeu. La Société Organisatrice ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un Participant au Jeu. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue, sans que cette liste soit limitative :

- Si un Participant était déconnecté accidentellement par l'opérateur téléphonique ou son fournisseur d'accès Internet ;
- Si un Participant oubliait de saisir ses coordonnées ;
- Si un Participant subissait une panne technique quelconque (exemple : mauvais état de la ligne, du combiné) ;
- Si une défaillance technique du serveur télématique ou du poste téléphonique du standard empêchait un Participant d'accéder au formulaire de participation ;
- En cas de panne EDF ou d'incident du serveur ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier électronique ne relevant pas de son fait;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ou ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de la Société Organisatrice ne peuvent être tenus responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, pour une raison qui ne lui serait pas imputable ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site Internet du Jeu.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au Jeu se fait sous l'entière responsabilité du Participant.

Il est convenu que la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation de son Site Internet.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, sont strictement interdites.

8. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation et notamment de connexion ou appels ne sont pas remboursés.

9. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La Société Organisatrice traite vos données et données à caractère personnel au vu des finalités suivantes :

Finalités	Base légale
Vous permettre de participer au jeu et/ou communiquer avec vous à ce sujet	Le traitement est basé sur votre consentement
Vous adresser des communications relatives à nos produits et services, selon vos préférences	

Collecter vos données est un prérequis contractuel nécessaire pour vous permettre de participer au Jeu. Ainsi, si vous refusez de nous fournir les données à caractère personnel correspondantes, la Société Organisatrice ne serait pas en mesure de vous permettre d'y participer.

En outre, en conformité avec la législation applicable, les données à caractère personnel peuvent être partagées avec des destinataires tiers appartenant aux catégories suivantes : prestataires techniques ; partenaires ; fournisseurs de services de marketing ; fournisseurs de services de transport ; conseillers ou consultants professionnels (tels que les avocats, les assureurs, etc.); et plus généralement, toute personne ou entité à qui nous sommes tenus divulguer des données sur ordre d'un tribunal compétent, d'une autorité gouvernementale, fiscale ou autre autorité de réglementation, d'un organisme chargé de l'application de la loi ou d'un organisme similaire.

Lorsqu'ils ne sont pas situés dans votre pays de résidence, les destinataires mentionnés ci-dessus sont généralement situés dans l'Espace économique européen et/ou dans des pays qui offrent un niveau adéquat de protection des données à caractère personnel.

Vos données à caractère personnel seront conservées trois années après la fin de l'opération, ou, si vous y avez consenti, pour la durée durant laquelle vous continuerez à accepter de recevoir nos communications marketing.

Vous avez les droits suivants en ce qui concerne le traitement de vos données à caractère personnel : droit d'accès, droit de rectification, droit d'effacement, droit d'opposition, droit de limitation, droit à la portabilité, le droit de retirer votre consentement.

Vous avez également le droit de définir des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en nous adressant votre demande par écrit à l'adresse suivante : association Transat Jacques Vabre, 30 BIS RUE DE PARADIS à 75010 PARIS. Enfin, vous avez le droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité de protection des données de votre pays de résidence ou du lieu où vous estimez qu'un problème lié à l'utilisation de vos données s'est produit.

Conformément à vos préférences, si vous avez consenti à recevoir de telles communications, nous pouvons vous adresser des offres promotionnelles et commerciales susceptibles de vous intéresser sur les produits et services proposés par la société organisatrice. Vous pouvez choisir de ne pas recevoir de tels messages marketing à tout moment, via le lien de désinscription présent dans les communications concernées.

10. LITIGES

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par la Société Organisatrice. Toute demande concernant l'interprétation du

règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra à la Société Organisatrice plus de 30 jours après la fin du Jeu.

En cas de contestation, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Tout litige relèvera de la juridiction compétente de PARIS.. Le présent Jeu est soumis à la loi française.